



Le guide **DES COLLÈGES**

édition 2025-2026

*« L'éducation est un
apprentissage social.
Elle nous aide à grandir
et à vivre. »*

John Dewey

L'ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT



JEAN-FRANÇOIS PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne

Soucieux de la qualité de vie dans ses 134 collèges, le Département s'engage à offrir aux 74 600 collégiens et à leurs équipes pédagogiques des conditions de travail de qualité.



XAVIER VANDERBISE
Vice-président en charge
des collèges

Depuis la rentrée 2024, la nouvelle politique de restauration scolaire, Seine-et-Marne Fraîcheur, est déployée dans les collèges. Les collégiens bénéficient d'une alimentation de qualité, composée de produits locaux et de saison. Le Département a choisi le quotient familial comme critère de tarification de la restauration scolaire et a repensé les modalités de paiement.



SARAH LACROIX
Vice-présidente en charge
de la jeunesse,
la réussite éducative
et l'innovation pédagogique

Dans le champ éducatif, le Parcours collégien continue de s'enrichir en proposant un ensemble de dispositifs ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire. Outil unique à la disposition des établissements, le Parcours collégien s'adapte aux besoins de chacun, en transformant et en enrichissant son contenu chaque année, au service de l'éducation des Seine-et-Marnais.



CHRISTIAN ROBACHE
Vice-président en charge
de la sécurité et des
bâtiments départementaux

Bonne rentrée à tous !





SOMMAIRE

P 06 **Comment ça marche ?**

Une compétence partagée avec l'Éducation nationale p.7

La présence du Département dans les collèges p.8

Le personnel dans les collèges p.10

P 12 **Se déplacer**

Quelle carte de transport pour mon enfant ? p.13

Quel tarif ? p.14

Les règles de conduite et de sécurité à bord du car p.14

Le transport des élèves handicapés p.14

La sécurité routière p.15

P 16 **Se restaurer**

Seine-et-Marne Fraîcheur p.17

Une alimentation équilibrée et des produits de qualité p.17

Le respect des réglementations nutritionnelles et sanitaires p.19

Des animations tout au long de l'année p.19

Le repas : un moment de détente selon des règles de conduite p.19

P 20 **Parcours collégien**

Grandir grâce au Parcours collégien ! p.21

P 26 **s'orienter et s'informer**

Structures Info Jeunes p.27

Question santé p.29

Contacts et numéros utiles p.30

Comment
ça marche ?



Une compétence partagée avec l'Éducation nationale

Dans les collèges publics, le Département de Seine-et-Marne est chargé de :

- construire et réhabiliter les établissements
- effectuer les travaux de maintenance et d'entretien
- financer la quasi-totalité du fonctionnement des collèges
- équiper les établissements en matériels nécessaires à la vie scolaire (tables, chaises, matériels scientifiques, ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels et mobiliers de cuisine...)
- financer les projets éducatifs et les supports nécessaires pour les mener à bien (activités, livres, ateliers...)

- employer les personnels techniques d'accueil (agent d'accueil), d'entretien général et technique (nettoyage, travaux courants) et de restauration (chef de cuisine, cuisinier...). Au total, ce sont plus de 1 500 agents au service des collégiens.

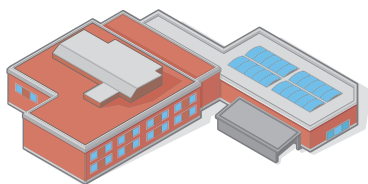
Les équipes de l'Éducation nationale relèvent de l'État et assurent, quant à elles, principalement les fonctions pédagogiques et administratives. Elles sont à votre disposition, toute l'année, pour toute question concernant la vie scolaire de votre enfant.

Priorité à la réussite scolaire des jeunes

Afin d'offrir des conditions d'enseignement de qualité aux collégiens répartis dans les 134 collèges publics et les 18 collèges privés du territoire, le Département a fait le choix de dédier une part importante de son budget à l'éducation : 168,4 M € de crédits de paiement, fonctionnement et investissement confondus, 110 M € de crédits de paiement sont dédiés aux constructions, réhabilitations, extensions ainsi qu'à l'entretien, la sécurité et les fluides.

84 545 collégiens :
9 899 dans les
collèges privés
et **74 646** dans les
collèges publics
dont **1 773** en SEGPA*

*section d'enseignement général et professionnel adapté



28 collèges avec une SEGPA
52 sections sportives scolaires
dont **2** sections basket fauteuil
33 classes sportives départementales

(chiffres rentrée 2024)

La présence du Département DANS LES COLLÈGES

SPORT

- Soutien à 52 sections sportives scolaires
- Aide à 144 associations UNSS (27 427 licenciés)
- Soutien à l'apprentissage de la natation en 6^e (créneaux piscine et transports)
- Participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS en faveur des collectivités propriétaires

RESTAURATION

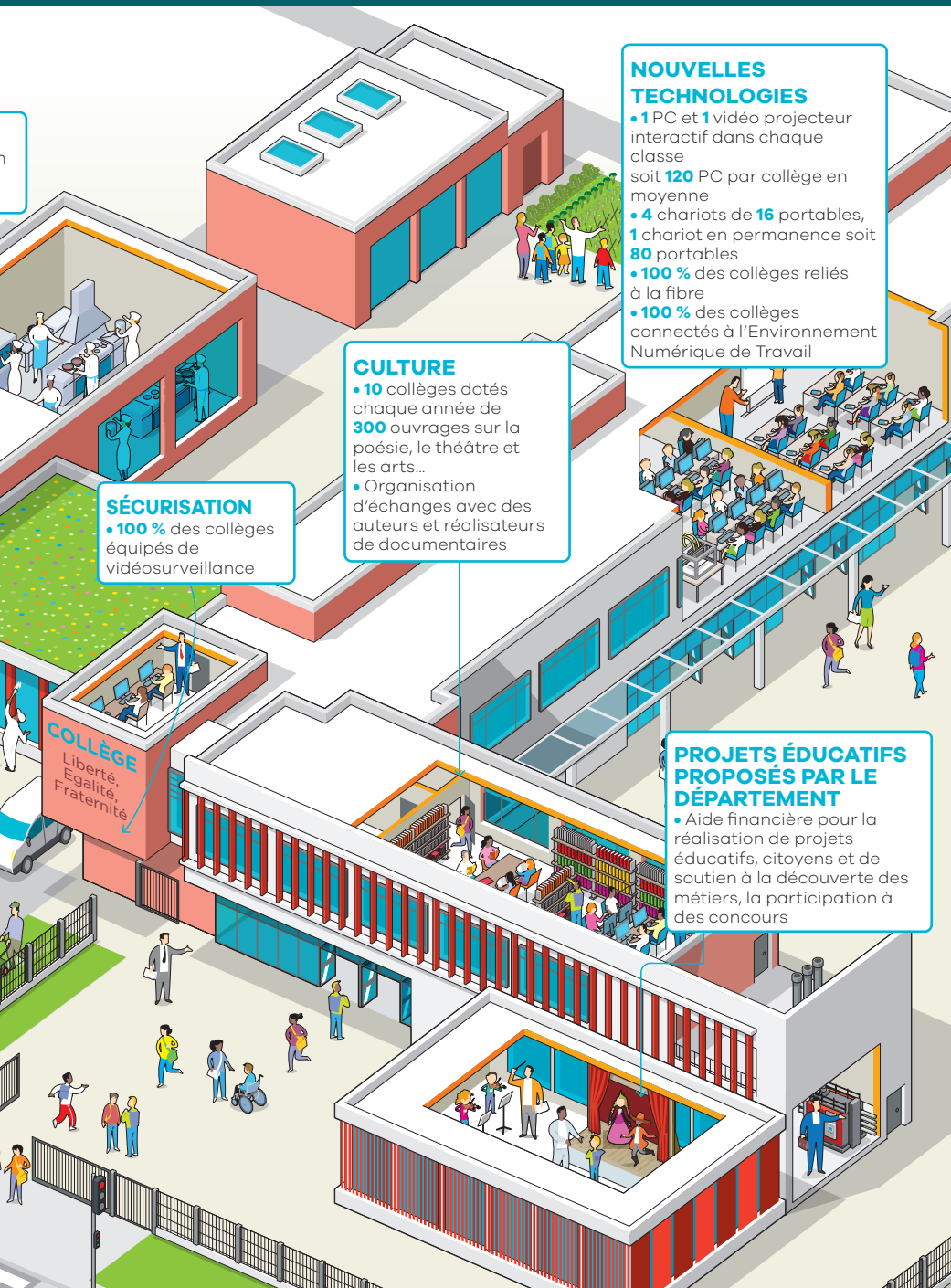
- Gestion de l'offre de restauration et du personnel associé
- 7 millions de repas servis par an

CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET ENTRETIEN

- Près de **96,4 M€** investis pour 2025

TRANSPORT SCOLAIRE

- Plus de **40 000** élèves véhiculés chaque jour



NOUVELLES TECHNOLOGIES

- 1 PC et 1 vidéo projecteur interactif dans chaque classe
- soit 120 PC par collège en moyenne
- 4 chariots de 16 portables, 1 chariot en permanence soit 80 portables
- 100 % des collèges reliés à la fibre
- 100 % des collèges connectés à l'Environnement Numérique de Travail

CULTURE

- 10 collèges dotés chaque année de 300 ouvrages sur la poésie, le théâtre et les arts...
- Organisation d'échanges avec des auteurs et réalisateurs de documentaires

SÉCURISATION

- 100 % des collèges équipés de vidéosurveillance

PROJETS ÉDUCATIFS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

- Aide financière pour la réalisation de projets éducatifs, citoyens et de soutien à la découverte des métiers, la participation à des concours

COLLÈGE
Liberté,
Égalité,
Fraternité

Le personnel DANS LES COLLÈGES

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le principal, chef d'établissement avec l'équipe administrative, gère la répartition des élèves dans les classes, suit le conseil de classe et préside le conseil d'administration.



Le principal adjoint seconde le principal dans son travail et s'occupe des emplois du temps des élèves, des enseignants, de l'occupation des salles...



Le secrétaire général assure la gestion financière et matérielle du collège (achats et paiements), et en particulier de la demi-pension. Il dirige le personnel de service.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Les personnels techniques, agents du Département, garantissent la bonne organisation du collège : agents d'accueil (physique et téléphonique), agents de la restauration, agents de nettoyage et de la maintenance.



L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Les professeurs sont environ 10 par niveau, un par matière.

Chaque classe a un **professeur principal** qui fait le lien entre les professeurs, les parents ou les surveillants, suit les résultats scolaires des élèves et décide, si besoin, de mettre en place un accompagnement pédagogique.



Le professeur documentaliste, responsable du Centre de documentation et d'Information, aide les élèves dans leurs recherches, leurs lectures ou le choix de documents.



QUI FA
AU COL

LES I
de la 6^e

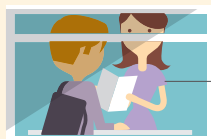
Chaque classe élit deux **délégués** qui participent

AIT QUOI
LÈGE?



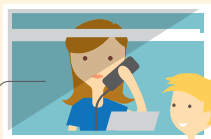
É LÈVES
à la 3°

au conseil de classe
et au conseil
d'administration.



LA VIE SCOLAIRE

Le conseiller principal d'éducation, aidé par les **surveillants**, fait respecter le règlement intérieur, informe les élèves, vérifie leurs absences et leurs retards, règle les conflits...



L'ORIENTATION

Le conseiller d'orientation psychologue accompagne les familles et élèves au moment des choix d'orientation et informe les élèves sur les métiers et les formations.



L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Le médecin scolaire met en place la politique de santé en faveur de tous les élèves et réalise les bilans de santé.

L'infirmier(ère) est chargé(e) de l'accueil et de l'écoute des élèves et de leurs parents.



L'assistant(e) social(e) apporte aide, écoute, conseils et soutien aux élèves en difficulté pour favoriser leur réussite individuelle.

L'association sportive propose des activités sportives hors du temps scolaire.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Foyer socio-éducatif propose des clubs et des activités portés par l'équipe éducative, les élèves ou les parents d'élèves.

L'association des parents d'élèves fait le lien avec les professeurs et l'équipe de direction.



Se déplacer



Quelle carte de transport pour mon enfant ?

En Seine-et-Marne, il existe des lignes régulières (Carte Imagine R ou carte scolaire bus) ou des circuits spéciaux (Carte Scol'R).

Pour savoir si votre enfant est concerné par un circuit spécial, rendez-vous sur le site du Département : **seine-et-marne.fr**.

Carte Imagine R

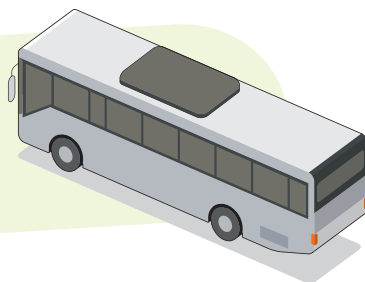
La carte est valable sur toutes les lignes régulières : Optile, RATP et Transilien SNCF hors circuits scolaires spéciaux. Elle permet, toute l'année, un nombre illimité de voyages dans toute l'Île-de-France.

Pour l'année 2025/2026, l'inscription se fait directement en ligne sur www.jegeremacartenavigo.iledefrance-mobilites.fr/
Infos : 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé)

Carte scolaire bus lignes régulières

La carte permet un trajet aller/retour par jour, durant la période scolaire, uniquement sur les lignes régulières de bus du réseau OPTILE.

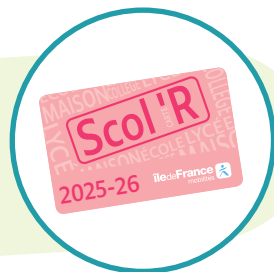
Le formulaire d'inscription est à retirer auprès du transporteur.



Carte Scol'R

Le Département met en place des circuits spéciaux lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière. La carte est valable durant la période scolaire pour les enfants scolarisés avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.

L'inscription se fait directement en ligne sur seine-et-marne.fr ou par courrier en renvoyant le formulaire téléchargeable sur le site Internet. Tél. : 01 64 14 77 77



Carte Scol'R : ouverture du site courant juin 2025 sur seine-et-marne.fr.

Quel tarif ?

Il est de :

- **117,30 € pour le forfait Imagine R**, une fois la participation départementale de 275 € déduite automatiquement pour les élèves seine-et-marnais ;
- **41,41 € pour la Carte Scol'R** sur circuit spécial scolaire, une fois la participation départementale de 305,25 € déduite du tarif total de 346,66 € (à compter de septembre 2025) ;

- Le tarif de la Carte scolaire bus varie en fonction de la distance parcourue par le véhicule de transport scolaire entre le point d'arrêt le plus proche du domicile et l'établissement scolaire (se renseigner auprès du transporteur).

Cette carte ne bénéficie pas de subvention départementale.

Les règles de conduite et de sécurité à bord du car

- Présenter sa carte de transport à chaque passage.
- Monter et descendre du car au niveau des points d'arrêt.
- Ne jamais traverser devant le car. Il est nécessaire d'attendre le départ du car pour traverser la chaussée.
- Ne jamais courir en descendant du car.
- Mettre sa ceinture de sécurité dans le car.
- Ne pas chahuter dans le car.
- Ne pas parler au chauffeur pendant la conduite sauf pour lui signaler tout incident constaté durant le trajet.

Le transport des élèves handicapés

Le Département organise et finance le transport des élèves handicapés.

Deux modalités d'organisation existent : les circuits adaptés et le remboursement d'indemnités kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel.

Il est nécessaire de déposer le plus tôt possible un dossier de demande auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Une fois l'avis favorable au transport scolaire notifié par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), l'inscription pour les transports se fait directement en ligne sur seine-et-marne.fr.

Pour vous aider dans vos démarches, contactez le point autonomie territorial (PAT) le plus proche de chez vous (coordonnées sur le site Internet seine-et-marne.fr)

MDPH / 01 64 19 11 40 - <http://www.mdph77.fr/formulaires-de-contact>

Département de Seine-et-Marne / 01 64 14 77 77 - ta77@departement77.fr

La sécurité routière

Chaque collégien a son mode de déplacement (en bus, à vélo, à pied) pour se rendre au collège. La route est un espace partagé entre piétons, automobilistes, cyclistes... et le Code de la route s'applique à tous pour garantir la sécurité de chacun.



Les ASSR de 1^{er} et 2^e niveau sont obligatoires pour s'inscrire au permis AM dès 14 ans (permis nécessaire à la conduite des cyclomoteurs ou quadricycles légers de 50 cm³ maximum).

Tu n'as pas le droit d'utiliser une trottinette avant tes 14 ans.

Conservez-les précieusement !

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %. Le casque doit porter la mention EN 1078 NF ou ECE 22/04, 22/05.

Parents, montrez le bon exemple ! Équipez-vous aussi.

(Journal officiel du 22 décembre 2016).



RÈGLES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

Il faut avoir **au moins 14 ans** pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé.

Le transport de passagers **est interdit**. Un EDP motorisé est un engin à usage exclusivement personnel. Il est **interdit** de porter à l'oreille des **écouteurs** ou tout appareil susceptible d'émettre du son ni même d'utiliser un **téléphone portable**.

Une **assurance est obligatoire** pour se déplacer en EDP motorisé. Comme pour les cyclistes, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou de produits stupéfiants.

Les usagers d'EDPM doivent adopter à tout moment un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que pour celle des autres.



Circuler avec un passager est sanctionné par une amende de 135 €

Pour accompagner l'apprentissage de la sécurité routière, le Département de Seine-et-Marne offre à tous les élèves de 6^e, un livret « Bien circuler à vélo » leur délivrant des conseils pratiques. En 5^e, ils reçoivent un livret pour les préparer aux examens de l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR). Les examens ont lieu en 5^e (1^{er} niveau) et en 3^e (2^e niveau). Ils sont organisés indépendamment par chaque collège.

Le Département a signé un partenariat avec l'Association prévention routière (APR - asso.preventionroutiere77@orange.fr) pour dispenser des sessions d'information. Elle intervient à la demande du collège pour sensibiliser les élèves sur diverses thématiques comme les dangers de l'alcool et des drogues au volant et prodiguer des conseils sur la pratique du vélo, des trottinettes électriques ou EDPM (engins de déplacements personnel motorisés) tels que les gyropodes et draisennes électriques.

Se restaurer



Seine-et-Marne Fraîcheur

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à promouvoir la santé et le bien-être des collégiens à travers la refonte de son système de restauration scolaire. Cette nouvelle politique, locale et responsable, porte le nom de Seine-et-Marne Fraîcheur. Elle est motivée par la volonté des élus de permettre aux collégiens d'accéder de façon équitable à une alimentation de qualité, de valoriser les producteurs locaux et de privilégier les circuits de proximité. Pour répondre à ces enjeux, le Département s'est associé à la Région Île-de-France pour créer une plateforme d'approvisionnement à Provins : Approv'Halles. Elle a pour missions de collecter, de transformer, de conditionner et de livrer les produits issus des exploitations du territoire et des alentours, aux

établissements scolaires. Le Département a également lancé ses propres marchés avec des fournisseurs locaux. Le Département a mis en place une tarification unique pour tous les collèges, en s'appuyant sur quatorze tranches de quotients familiaux, et a instauré un mode de règlement plus avantageux pour les familles qui est mensuel et à terme échu (à la fin du mois).

Dans le cadre du Parcours collégien, des visites d'exploitations agricoles seront proposées aux établissements scolaires.



Une alimentation équilibrée et des produits de qualité

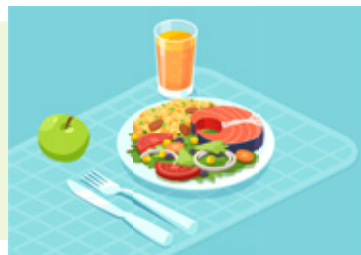
Le repas c'est sacré ! Ce moment important qui rythme la journée doit être un espace de détente et de convivialité mais aussi le lieu de

l'acquisition de bons réflexes concernant l'alimentation.

La responsabilité du Département

La restauration dans les collèges est sous la responsabilité du Département qui assure la préparation et le service des repas, la mise en place de mobilier dans les restaurants scolaires, l'installation d'équipements professionnels de cuisine, de tables de tri des déchets et des animations tout au long de l'année.

Ainsi, une équipe d'agents du Département assure durant toute l'année scolaire la mise en place d'un service de restauration de qualité.



La loi EGalim et la loi « Climat et résilience » dans le cadre de la restauration scolaire

En 2018, la loi dite « Egalim » a fixé des objectifs nationaux en matière de nutrition afin de favoriser une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement.

En 2021, la loi « Climat et résilience » est venue appuyer et renforcer « EGalim ».

Le Département a décliné les objectifs fixés par la loi dans son projet alimentaire territorial afin de :

- favoriser l'approvisionnement des restaurants scolaires auprès des producteurs locaux et promouvoir les circuits courts ;
- proposer des produits durables et bio ;
- proposer aux collégiens un repas végétarien par semaine ;
- favoriser le tri des déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- améliorer l'information des élèves et des familles sur la composition des repas et la provenance des denrées.

Les chefs de cuisine bénéficient du soutien de la diététicienne et d'experts techniques du Département et de différents outils dont un livret de recettes végétariennes régulièrement alimenté par des créations issues du territoire.

*69% des collégiens
seine-et-marnais
déjeunent quotidiennement
à la cantine*

*7 millions de repas
préparés par les chefs
de cuisine et leur équipe*



Le respect des réglementations nutritionnelles et sanitaires

Les menus et les repas servis aux collégiens sont soumis à des obligations nutritionnelles et sanitaires définies par des dispositifs législatifs et des réglementations françaises et européennes.

En matière nutritionnelle, les repas servis répondent à 5 objectifs fondamentaux :

- le respect des fréquences de présentation des plats et de certains grammages, l'objectif étant de garantir un apport suffisant en fruits, légumes, féculents, fer, calcium, et de limiter les produits trop gras et trop sucrés ;
- la réalisation de menus à 4 ou 5 composantes (entrée, plat, garniture, produit laitier et/ou dessert) ;

- le respect des règles de mise à disposition d'eau, de pain (en libre accès), de sel et de sauces (en accès limité en fonction des repas) ;
- l'identification distincte des produits de saison sur les menus ;
- la conservation des documents pendant 3 mois (fiches techniques des repas).

Les équipes de cuisine sont formées à la sécurité sanitaire et aux bonnes pratiques d'hygiène pour assurer aux collégiens une sécurité maximale quant à la qualité des repas et à l'absence de risque pour la santé.

Des animations tout au long de l'année

Pour sensibiliser les collégiens à la diversité des goûts et à la promotion des produits locaux, des animations culinaires sont organisées tout au long de l'année dans de nombreux restaurants scolaires.



Le repas : un moment de détente selon des règles de conduite

En début d'année, les élèves et leurs responsables légaux s'engagent à respecter le règlement départemental de la restauration scolaire.

Le repas est un moment de détente pour tous : l'arrivée dans la salle doit se faire dans le calme. Toute demande au personnel de surveillance ou

de service doit se faire poliment et dans le respect des tâches de chacun.

En cas de non-respect du règlement de la restauration scolaire, des sanctions s'appliqueront, conformément au règlement intérieur du collège.

Parcours collégien



Grandir grâce au Parcours collégien !

La réussite éducative de tous les collégiens est une priorité pour le Département. Dans cette optique, il s'est doté d'une politique éducative ambitieuse : le Parcours collégien. Le Parcours collégien est un ensemble de dispositifs ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire. Quels que soient les outils proposés, ce sont la richesse et la diversité du département qui sont mis à la portée des collèges pour compléter les temps de classe. Dans cette offre, se retrouvent des actions déjà

connues et appréciées, ainsi que de nouvelles propositions.

Sa force : apporter des dispositifs clés en mains, mais aussi laisser une grande place aux initiatives locales.

L'atout du Parcours collégien est de donner une visibilité unique des actions et dispositifs de la collectivité destinés aux collégiens, en s'adaptant à leurs besoins.

Le parcours prévoit quatre axes :



**Le collégien de demain :
ouverture sur le monde
professionnel**



**Le collégien citoyen,
ouverture sur son
environnement**



**Le collégien épanoui,
à l'aise dans son corps**



**Une offre accessible à tous
pour tous les territoires**

Tout le détail de l'offre sur seine-et-marne.fr/fr/parcours-collegien

Le parcours **COLLÉGIEN**



AXE 1

*Le collégien de demain :
ouverture sur le monde
professionnel*

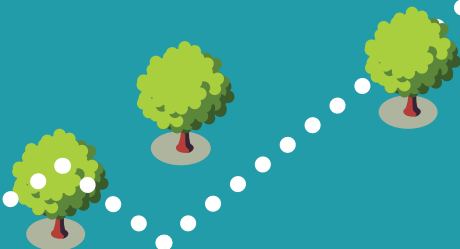
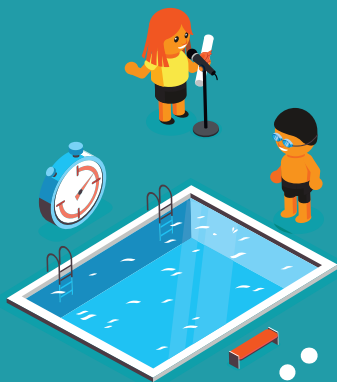
AXE 2

*Le collégien citoyen,
ouverture sur son environnement*



AXE 3

*Le collégien épanoui,
à l'aise dans son corps*



AXE 4

*Une offre accessible
à tous pour tous
les territoires*



ENT77 – Collèges connectés le lien entre le collège et la famille

Tous les collèges sont connectés à l'Espace numérique de travail (ENT). Ce site permet de consulter les modules de vie scolaire proposés par les établissements, tels que l'emploi du temps, le cahier de textes, les notes et bulletins de votre enfant et même d'échanger avec les professeurs.

Il donne aussi accès à de multiples ressources pédagogiques, comme : MyClasse77, Formation aux premiers secours, MyStage77... D'autres modules sont également disponibles tels que des actualités ou des exercices.



C'est le site de référence pour tout savoir sur les actions portées par le Département et ses partenaires et vous accompagner durant vos « années collège » !

Déjà adapté aux écrans des smartphones et tablettes, l'ENT77 est accessible aussi depuis son application Open ENT :



sur Android ou



sur iOS.

Renforcement de la dotation en équipements numériques

Pour faciliter les apprentissages, tous les collèges sont équipés d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur interactif dans chaque classe. Les collégiens disposent d'autres ordinateurs au CDI, en salle multimédia, en salles de technologie et de classes numériques mobiles

(tablettes, ordinateurs portables), d'imprimantes 3D, de robots pour découvrir la programmation. Tous les collèges ont eu leur parc informatique rénové, sécurisé et maintenu par le Département.

5 musées, un château, des archives

Le Département propose également aux enseignants des animations et visites dans les différents lieux culturels dont il a la responsabilité : les Archives départementales, le château de Blandy, le musée-jardin Bourdelle, le musée des

peintres de Barbizon, le musée Stéphane Mallarmé, le musée de la Seine-et-Marne et le musée de Préhistoire d'Île-de-France. Ces lieux sont aussi ouverts au public, en semaine et le week-end.



**MUSÉE JARDIN
BOURDELLE**
JARDIN D'ARTISTES, JARDIN DE SCULPTURES



**MUSÉE DES PEINTRES
DE BARBIZON**
LE RENDEZ-VOUS DES ARTISTES ET DE LA NATURE



**MUSÉE STÉPHANE
MALLARMÉ**
DANS L'INTIMITÉ DU POÈTE



**MUSÉE DE PRÉHISTOIRE
D'ÎLE-DE-FRANCE**
RETOUR SUR 600 000 ANS D'HISTOIRE



**MUSÉE DE LA
SEINE-ET-MARNE**
L'HOMME ET SON TERRITOIRE



**CHÂTEAU
DE BLANDY**

s'orienter et s'informer



Structures Info Jeunes

Melun

96, rue du général
de Gaulle
Tél. : 01 64 09 73 51

Lieusaint

Bâtiment C
50, rue de Paris
Tél. : 01 64 13 63 83

Vert-Saint-Denis

La ferme des arts
60, rue Pasteur
Tél. : 01 64 41 89 37

Brie-Comte-Robert

1-3, rue des écoles
Tél. : 01 60 62 54 91

Bailly-Romainvilliers

40, boulevard des sports
Tél. : 01 60 42 42 69

Combs-la-Ville

1, avenue de la République
Tél. : 01 60 60 96 60
01 60 60 96 24

Bussy-Saint-Georges

4, rue Konrad-Adenauer
Tél. : 01 87 94 78 00
06 19 60 23 19

Le Mée-sur-Seine

730, avenue Maurice Dauvergne
Tél. : 01 83 99 99 05

Pontault-Combault

2, rue Gilbert Rey
Tél. : 01 70 05 00 72

Dammarie-lès-Lys

299, rue Jules Ferry
Tél. : 01 64 87 45 04

Nangis

2, rue Marcel Paul
Tél. : 01 64 01 28 98

Chelles

La Boussole
2, allée Alexis Legrand
Tél. : 01 64 26 61 50

Torcy

3, promenade du Galion
Tél. : 01 60 05 36 95

Meaux

12, boulevard Jean Rose
Tél. : 01 83 69 01 93

Dammartin-en-Goële

1, rue de l'Hôtel Dieu
Tél. : 01 60 54 63 25

Lésigny

Avenue des Hyverneaux
Tél. : 01 64 40 42 84

Lagny-sur-Marne

7-9, rue vacheresse
Tél. : 01 60 35 92 64

Nanteuil-Lès-Meaux

3 bis, place Georges Brassens
Tél. : 01 60 09 05 08

Lognes

Place des Colliberts
Tél. : 01 60 05 69 32

Ozoir-la-Ferrière

43, avenue du général de Gaulle
Tél. : 01 64 43 35 91

Roissy-en-Brie

2/4, rue Lavoisier
Tél. : 01 60 28 28 91

Savigny-le-Temple

13, place du 19 mars 1962
Tél. : 01 64 10 41 40
01 64 10 41 43

Saint-Thibault-des-Vignes

29, rue du clos de l'érable
Tél. : 01 60 31 73 25

Mitry-Mory

5, place Cusino
Tél. : 01 64 66 32 53

Vaires-sur-Marne

8-10, rue Alphonse Manceau
Tél. : 01 64 26 55 35

Villeparisis

40, avenue du général de Gaulle
Tél. : 01 60 21 49 11

CENTRE INFORMATION JEUNESSE

6 bis, quai de la Courtille
77000 Melun
Tél. : 01 64 06 06 80

Points relais Infos Jeunes

Bray-sur-Seine
33, avenue de la libération
Tél. : 07 72 15 26 07

Claye-Souilly
1, allée André-Benoist
Tél. : 01 60 26 92 00
07 48 14 00 87

Les Chapelles-Bourbon
2, rue des Vieilles Chapelles
Tél. : 01 64 51 33 26

Livry-sur-Seine
Place de l'Église
Tél. : 01 64 64 28 21

Longueville
Rue Louis Platriez
Tél. : 07 52 06 88 56

Montereau-fault-Yonne
23, rue de la poterie
Tél. : 01 64 00 10 53

Nangis
18, promenade Ernest Chauvet
Tél. : 09 53 87 99 05

Nemours
17, rue des tanneurs
Tél. : 01 64 28 51 58

Nemours
74, rue de Paris
Tél. : 07 83 43 11 36

Noisiel
1, place Gaston Defferre
Tél. : 01 60 06 16 83

Saint Cyr-sur-Morin
3, avenue Daniel Simon
Tél. : 01 60 23 81 95

Thorigny-sur-Marne
1, rue Gambetta
Tél. : 01 64 02 80 76

Varenes-sur-Seine
33, rue de la Sauvagerie
Tél. : 01 64 70 52 20

Villemer
Rue des marronniers
Tél. : 01 64 32 81 83

Question santé

Conseils, forums, animations, RDV

Au sein des 14 maisons départementales des solidarités (MDS), plusieurs professionnels sont à l'écoute des adolescents pour les accompagner et les conseiller : médecins, sages-femmes, psychologues, infirmiers, conseillers familiaux, éducateurs, assistants sociaux...

Pour tout conseil sur la contraception ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), un accueil est possible en toute confidentialité et dans le respect du secret professionnel dans les centres de planification et d'éducation familiale. Les consultations et les permanences sont ouvertes à tous gratuitement.

Les professionnels interviennent également au cours de séances d'information collectives autour de la vie affective, relationnelle, sexuelle et l'éducation à la santé, notamment dans les collèges. Les MDS organisent par ailleurs des forums d'information ou des animations à destination du jeune public.



Chelles

25, rue du gendarme
Castermant
77500 Chelles
Tél. : 01 64 26 51 00

Coulommiers

21, rue du pré Meunier
77120 Coulommiers
Tél. : 01 64 75 58 00

Fontainebleau

33, route de la Bonne
Dame
77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 70 78 00

Lagny-sur-Marne

15, boulevard Gallieni
BP 204
77400 Lagny-sur-Marne
Tél. : 01 64 12 43 30

Meaux

31, rue du Palais
de Justice
77109 Meaux cedex
Tél. : 01 64 36 42 00

Melun Val-de-Seine

750, avenue Saint-Just
ZI Vaux-le-Pénil
77000 Vaux-le-Pénil
Tél. : 01 64 10 62 40

Mitry-Mory

1, avenue du Dauphiné
BP31 - 77290 Mitry-le-Neuf
Tél. : 01 60 21 29 00

Montereau

1, rue André Thomas
77130 Montereau-fault-
Yonne
Tél. : 01 60 57 22 06

Nemours

1, rue de Beauregard
BP 113
77140 Nemours
Tél. : 01 60 55 20 09

Noisiel

Grande allée des
impressionnistes
77448 Marne-la-Vallée
cedex 2
Tél. : 01 69 67 44 00

Provins

11, rue du colonel
Arnaud Beltrame
77160 Provins
Tél. : 01 60 52 51 00

Roissy-en Brie

30, rue de la gare
d'Émerainville
77680 Roissy-en-brie
Tél. : 01 64 43 20 00

Sénart

100, rue de Paris
77127 Lieusaint
Tél. : 01 64 13 21 30

Tournan-en-Brie

16, place Edmond de
Rothschild - BP 47
77220 Tournan-en-Brie
Tél. : 01 64 25 07 00

*Retrouvez la MDS
la plus proche de chez vous
et les coordonnées des
centres sur le site Internet :
seine-et-marne.fr*

Contacts et numéros utiles

Département de Seine-et-Marne

Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse

Hôtel du Département
77010 Melun cedex
Tél. : 01 64 14 77 77

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
Tél. : 01 64 41 27 00

Rectorat de l'Académie de Créteil

4, rue Georges Enesco
94000 Créteil
Tél. : 01 57 02 60 00

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

16, rue de l'Aluminium
77176 Savigny-le-Temple
Tél. : 01 64 19 11 40

Caisse d'allocations familiales (CAF)

21, avenue du général Leclerc
77000 Melun
Tél. : 08 10 25 17 10

Fil santé jeunes

Tél. : 0 800 235 236 (anonyme et
gratuit, tous les jours de 8 h à
minuit)

Tabac Info Service

Tél. : 38 89 (du lundi au samedi de
8 h à 20 h)

Drogues Info Service

Tél. : 0 800 23 13 13
(gratuit avec un portable au coût
d'une communication ordinaire)
Tél. : 01 70 23 13 13

Sida info-service

Tél. : 0 800 840 800

Association nationale de prévention de l'alcoolologie et addictologie

Tél. : 01 42 33 51 04

Suicide écoute

Tél. : 01 45 39 40 00

Viols femmes informations

Tél. : 0 800 05 95 95 (appel gratuit)

Centre antipoison de Paris

Tél. : 01 40 05 48 48

Enfance maltraitée

Tél. : 119

*Coordonnées des organisations de
parents d'élèves représentées au
Conseil départemental de l'Éducation
nationale*

FCPE 77

cdpe77@fcpe77.asso.fr
fcpe77.asso.fr  fcpe77

AD - PEEP 77

adpeep77@hotmail.com
ad77.peep.asso.fr

UNAPE 77

secretariat@unaape.fr
unaape.asso.fr

LE SPORT POUR TOUS

C'EST JOUER LA PARTIE
ENSEMBLE



LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Direction des services départementaux
des équipements sportifs
de la Seine-et-Marne

FLASHEZ LE QR CODE
POUR PLUS D'INFOS !

seine-et-marne.fr



seine 77
& marne
LE DÉPARTEMENT

REGARDE ÉCOUTE PARLE



LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE

#NONAUHARCELEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr

3018

Service & appel
gratuits *

* N° gratuit depuis un poste fixe ou un portable et ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

seine-et-marne.fr



**seine 77
& marne**
LE DÉPARTEMENT

**seine 77
& marne**
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département | CS 50377
77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77
seine-et-marne.fr |    